

Ville de Denain

**DÉCISION MODIFICATIVE 2024-207/AP DU 30/10/2024
A LA DÉCISION N°2024-187/AP du 01/10/2024
Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle**

**OBJET :
Manifestation Culturelle**

Le Maire,

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel,»

DECIDE

Article 1 :

La ville de Denain organisera la manifestation suivante :

- Du samedi 23 novembre au samedi 7 décembre 2024.

Exposition « restitution Résidence Archipel », de Sirine Ammar, proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain visible le mardi et jeudi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

Article 2 : Exposition restitution Résidence Archipel, de Sirine Ammar. Entrée gratuite.

Article 3 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

A Denain, le 30/10/2024.

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE JEAN-TOUR-TOUR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le

